



Programme de Formation

Adaptation à l'emploi des techniciens hospitaliers (TH) et techniciens supérieurs hospitaliers (TSH)

Organisation

Durée : 189 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

La formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers doit être achevée à l'issue de l'année qui suit la nomination, le détachement ou l'intégration directe dans le corps.

Objectifs pédagogiques

Des objectifs pédagogiques concrets

- ◆ **Connaître** le cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la fonction publique hospitalière
- ◆ **Acquérir** des compétences de management et de communication
- ◆ **Développer** une approche généraliste complémentaire à sa formation initiale

Description

La formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers doit être achevée à l'issue de l'année qui suit la nomination, le détachement ou l'intégration directe dans le corps.

Elle peut être organisée en périodes discontinues pour permettre l'alternance entre formation et exercice professionnel.

Un technicien hospitalier ou un technicien supérieur hospitalier possédant une expérience professionnelle suffisante assurera la fonction de référent auprès de chaque agent bénéficiaire de la formation d'adaptation à l'emploi et l'accompagnera dans la mise en pratique des connaissances acquises.

Module 1 - Connaître le cadre d'exercice des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers (35 heures ou une semaine)

Ce module a pour but d'approfondir les connaissances du stagiaire sur le fonctionnement de l'hôpital et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il devra comprendre les enseignements suivants :

1. Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins ; l'organisation du secteur social et médico-social.
2. L'établissement FPH : statut juridique ; règles de gouvernance de l'hôpital ; organes de décision et instances représentatives des personnels
3. Les structures de coopérations inter-établissements (GCS, CHT, GIP...)

4. Les règles de financement des établissements de la FPH
5. Les achats hospitaliers et les marchés publics
6. Le statut des personnels de la fonction publique hospitalière (recrutement du fonctionnaire, droits et obligations)

Module 2 - Techniques de management et de communication (84 heures ou 12 jours)

L'objectif de ce module est de permettre aux agents d'acquérir des compétences en matière de ressources humaines et de management d'équipe.

Il devra comprendre les enseignements suivants :

1. Le positionnement des différents acteurs dans l'institution : rôle de l'encadrement de proximité.
2. Eléments de connaissances complémentaires en ressources humaines : santé et sécurité au travail ; la formation tout au long de la vie et le parcours professionnel.
3. La gestion du temps et de l'organisation du travail.
4. Savoir communiquer dans l'équipe : temps et espaces d'échanges.
5. Savoir prendre la parole en public et conduire une réunion.
6. Savoir conduire les entretiens professionnels, de formation et d'évaluation des membres de l'équipe.
7. Savoir valoriser la qualité du travail.
8. Savoir gérer les tensions, les conflits.
9. Transmettre les savoirs.
10. Accompagner les agents aux changements (structurels : coopération inter-établissements, professionnels : évolution des missions et des fonctions).
11. Conduire des projets en équipe.

Module 3 - Connaissances techniques spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions (70 heures ou deux semaines)

Ce module a pour finalité de donner aux stagiaires des enseignements généralistes complémentaires à leur formation initiale et relatifs aux spécificités des différents secteurs de l'établissement, notamment en matière de sécurité. Il doit pouvoir être suivi par l'ensemble des stagiaires quelle que soit leur spécialité d'origine afin qu'ils puissent s'adapter aux contraintes des différentes activités hospitalières, lors de l'exercice de leurs missions.

Il devra comprendre les enseignements suivants :

1. La sécurité incendie à l'hôpital.
2. La sécurité informatique.
3. Ecologie hospitalière et développement durable.
4. Sécurité des personnes et risques professionnels.
5. Le génie civil à l'hôpital : opérations de travaux, génie électrique, génie technique et systèmes automatisés, génie thermique, réseaux hydrauliques.
6. La matériovigilance.
7. Les contraintes spécifiques des services logistiques.
8. Les contrôles techniques obligatoires.
9. Les procédures d'évaluation de la qualité.

Cette formation pourra être interactive. Elle pourra s'appuyer sur des visites de services et d'installations techniques ; sur des projections de documents ou de films, avec de préférence, l'intervention d'experts.



Prérequis

Ensemble des agents nommés dans le corps à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps.



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Autoévaluation des connaissances et des pratiques professionnelles



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ◆ Mode présentiel avec des intervenants experts, en activité
- ◆ Apports théoriques avec supports
- ◆ Cas pratiques
- ◆ Jeux de rôles, mises en situation
- ◆ Test de connaissances



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées et digitales

- ◆ Autoévaluation des connaissances et des pratiques professionnelles

Un suivi personnalisé

- ◆ Plateforme d'échanges entre formateurs pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr